

## Immanquable : Spécial Infos Pratiques Février-Mars !

1 message

CFTC HPE <cftchp@hpe.com>



Spécialement pour les abonnés volontaires aux communications de la CFTC HPE : **pas de spam !**



Bonjour,

Bonne nouvelle ! Nos spécialistes ont pris le temps de développer un nouvel outil et de rédiger spécialement pour vous 8 sujets dans ce numéro 'Spécial Infos Pratiques' :

1. Le calendrier social, avec la GPEC
2. Le Prélèvement à la Source
3. Les Tickets Restos
4. L'ouverture des sites HPE dans le monde
5. Un rappel sur le choix Participation
6. Le Bug de la Formation Global Trade
7. Une nouvelle loi et un nouveau congé pour les enfants les plus malades
8. Une grande nouveauté à venir : Mon Espace Santé

+ Un nouvel outil de l'équipe CFTC HPE : Vos Retours Terrains

Bonne découverte de ces informations pratiques !

### 1/ CALENDRIER SOCIAL

- Wellness Friday : 11 février à partir de 14h
- Relecture du projet d'accord GPEC/RCC 2022 : 14 février
- CSE HPEF et HPE CCF : semaine du 21 février
- Date limite pour choisir ou modifier le versement de la Participation : 22 février 17h
- Commission plans de commissionnements vendeurs : 25 février

- CE Européen (EWC) : du 23 au 25 février

**+ en cas d'accord GPEC/RCC 2022 prévoyant un maximum de 49 départs volontaires ciblés parmi les CDI actifs HPEF et 68 sur HPE CCF :**

- Signature des accords : 21 février
- Ouverture des Points Orientations Conseils Mercer (projet retraite) et LHH/Altedia (tous les autres projets) : ~25 février
- Pré-volontariat\* vague 1 : 28 février au 17 mars
- Volontariat vague 1 (autorisation de la DRIETTS\*\*nécessaire): 18 au 25 mars (validation ou refus décidé le 31 mars, départs 29 avril)
- Volontariat vague 2 \*\*\*: 25 avril au 3 juin (validation ou refus décidé le 9 juin, départs 29 juillet)
- Sur exception business ou projet : départs 28 octobre

\* Le pré-volontariat permet le dépôt anticipé des dossiers de candidature avant l'homologation du plan par les pouvoirs publics.

\*\* Depuis le 1er avril 2021, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) est devenue la Direc de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

\*\*\* Le nombre de places en vague 2 dépendra des places non pourvues après la vague 1.

Pour mémoire, notre simulateur d'indemnités RCC GPEC Out version 2022 sortira avant le volontariat si un accord est trouvé. Mais vous pouvez prendre date et vous abonner dès ma à [cftchp@hpe.com](mailto:cftchp@hpe.com). Si vous étiez abonné à la version 2021, merci de vous abonner à nouveau !

## DES CONSEILS ? DES QUESTIONS ?

Ne restez pas isolé quand il est question de votre employabilité ou d'un éventuel projet de départ : il vous faut les bonnes informations et les meilleurs conseils. Et vous les trouverez c négociateurs et spécialistes GPEC.

Pour poser une question, rien de plus facile : [cftchp@hpe.com](mailto:cftchp@hpe.com)

**Sujet Blog : GPEC 2022 Vos questions, nos réponses !**

Et pour prendre les bonnes décisions et bénéficier de nos téléconférences régulières sur l'actualité sociale, la GPEC et le fonctionnement du simulateur : [Je me renseigne sur l'adhé](#)

## 2/ GERER SON TAUX DE PRELEVEMENT A LA SOURCE

Le taux de prélèvement à la source correspond à votre taux d'imposition sur salaire. Il figure en bas à droite de votre bulletin de paie.

Le saviez-vous ? Même si ce taux est calculé sur la base de votre dernière déclaration des revenus, pour s'adapter au mieux aux situations individuelles ce taux est modifiable tout au déclaration de revenus.

Il peut être utile de modifier son taux de prélèvement à la source dans certaines situations :

- modification importante de revenus
- changement de situation familiale

Pour adapter son taux de prélèvement à la source, rendez-vous sur : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/modifier-gerer-taux-prelevement-source>

## 3/ LES TICKETS RESTAURANTS



Si vous disposez d'une carte Edenred, le solde 2021 sera consommé en priorité jusqu'au 28 février 2022.

L'échange du solde 2021 avec le millésime 2022 se fera de manière automatique sauf dans de très rares cas qui ne devraient pas exister chez HPE. Vous ne devriez donc rien avoir à fai dépensé, il sera quand même déchargé mais vous sera rendu entre le 16 et le 21 mars sans action de votre part.

Vous pouvez aussi choisir de soutenir des actions humanitaires ou environnementales en faisant un don depuis MyEdenred.

Pour mémoire, le plafond pour les restaurants est exceptionnellement de 38 € par jour (même le week-end) au lieu de 19 € jusqu'au 28 février.

A partir du 1<sup>er</sup> mars, le plafond repasse à 19 Euros pour tous les usages (commerces alimentaires et restauration) et votre carte ne sera plus utilisable le dimanche (ainsi que les jours f

## 4/ BIENTOT LES SITES PLUS LARGEMENT OUVERTS ?



Les filiales sont désormais plus autonomes pour apprécier la situation sanitaire et décider les changements de phases liés aux réouvertures de sites et à leur fréquentation.

Les sites US sont actuellement en phase 2 (volontariat et jauge de 50% des bureaux) et ouvriront le 14 février en phase 3 (volontariat et jauge à 100%).

Vous êtes intéressé par le tableau à jour de tous les pays avec leur phase d'ouverture de sites (la France est actuellement en phase 1, jauge 20%) ?

Voici le lien : <https://hpe.sharepoint.com/sites/HPECOVID-19CountryPhases/SitePages/HPE-COVID-19-Country-Phases-Dashboard.aspx>

## 5/ RAPPEL VERSEMENT PARTICIPATION



Pour mémoire, vous avez un choix à faire **d'ici le mardi 22 février 17h** si vous êtes concerné.

Natixis vous communique sur son site le montant distribué et les trois options possibles : versement rapide avec impôt sur le revenu 2022 ou sur votre compte épargne salariale sans i

Il est vivement conseillé de faire un choix avant la date limite :

- soit se faire payer le montant si on a un besoin très urgent de liquidités introuvables ailleurs et qu'on est prêt à subir l'imposition si
- soit défiscaliser avec un placement chez Natixis sur un ou plusieurs supports

### Choisissez le placement 100% PEG !

**Si vous ne faites pas de choix**, votre participation sera automatiquement affectée à 50% sur le fond Natixis ES Monétaire de votre PEG (rendement négatif actuellement) et 50% sur la conditions de déblocage beaucoup plus strictes que les déblocages PEG. A la différence d'un versement individuel, il est impossible de déduire de vos revenus le placement de votre PEG. 100% PEG est donc bien le meilleur choix sauf si vous pensez ne payer aucun impôt sur le revenu 2022. Pour mémoire, le fond le plus éthique est 'HP Equilibre Solidaire'.

Pour plus de facilité, cochez % plutôt qu'Euros au moment de faire votre placement. Vous pouvez changer d'avis jusqu'à la date limite.

Commentaires et réponses à vos questions dans le sujet Blog : [La participation exceptionnelle FY21](#)

## 6/ LE BUG DE LA FORMATION HPE GLOBAL TRADE EXPORT AND CUSTOM AWARENESS 2022

Le problème de cette formation obligatoire est qu'il est très difficile une fois terminée de faire apparaître le statut 'Successful'.

Généralement c'est le statut 'In Progress' qui s'affiche (à vérifier sur Saba après la formation). Notre conseil est d'attendre le plus longtemps possible avant de lancer cette formation rapidement. La date limite est théoriquement le 25 février.

Sinon il y a deux façons de procéder pour éviter les relances :

1/ Cliquer sur toutes les cases de chaque page, sans aucune exception.

2/ Ecrire à Global Trade si vous rencontrez le problème après la page 'Conclusion'. La réponse de [globaltradetraining@hpe.com](mailto:globaltradetraining@hpe.com) devrait être : " We identify there is an issue on th mark your training as completed, no more action required from your side. NOTE: It will take some days ".

## 7/ UNE NOUVELLE LOI POUR LES ENFANTS LES PLUS MALADES

La nouvelle loi publiée au Journal officiel du 18 décembre 2021 crée un congé spécifique à la charge de l'employeur pour les parents qui apprennent la pathologie chronique (nécessité cancer de leur enfant, à l'instar de ce qui est déjà prévu dans le code du travail depuis 2016 pour les parents qui apprennent le handicap de leur enfant. Ce congé sera de **deux jours** n

La liste des pathologies ouvrant le droit à ce nouveau congé doit être établie par décret.

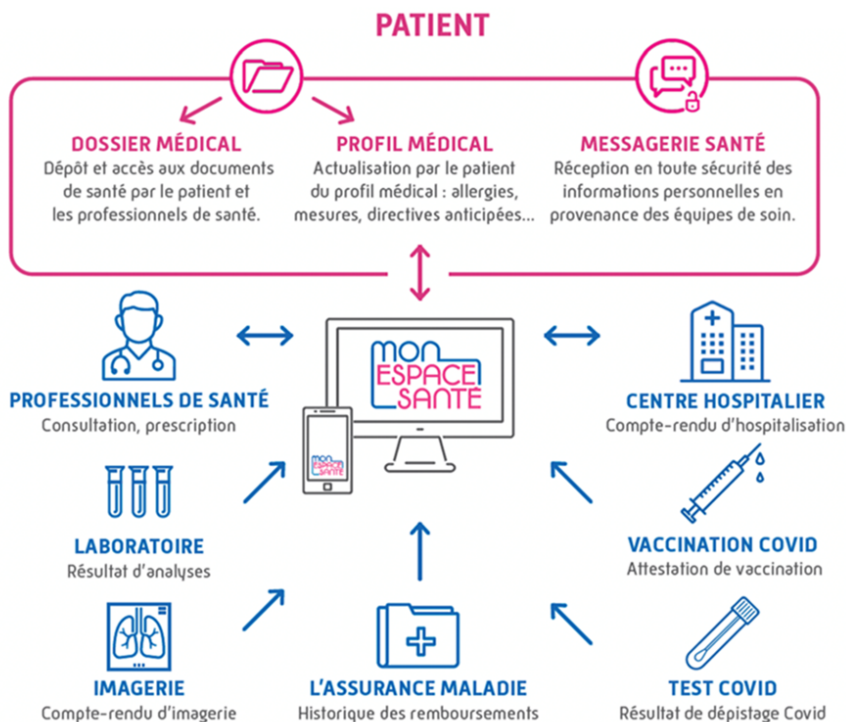
La loi traite également de la scolarité de l'enfant malade et des échanges entre les parents et l'équipe éducative. Pour aménager un accueil adapté à l'enfant, une réunion éducative p du projet d'accueil individualisé (PAI) devra avoir lieu.

Concernant le retour à l'école de l'enfant après une hospitalisation ou une longue absence, les députés ont prévu que les parents puissent demander à ce qu'un intervenant du secteur professeur et avant le retour de l'enfant, un temps d'échange au sein de l'établissement. Lors de cet échange, l'intervenant, l'enseignant, les élèves de la classe et, si l'enfant le demanc

Les députés ont également instauré une sensibilisation des futurs enseignants et des enseignants à la question des pathologies chroniques chez l'enfant.

L'amélioration des conditions de passation des examens des élèves malades est le dernier point du texte. Il prévoit que le projet d'accueil individualisé de l'enfant soit communiqué au l'établissement scolaire d'origine de l'élève). Il pourra y être indiqué si la présence d'un professionnel de santé est nécessaire.

## 8/ DEVELOPPEMENT: MON ESPACE SANTE !



**Le dossier médical numérique sécurisé sera créé automatiquement pour toutes les personnes couvertes par l'Assurance maladie d'ici le mois d'avril. C'est une petite révolution pour**

Disponible via un site Internet en attendant une application mobile, ce nouveau dispositif vient prendre la suite et améliorer le "Dossier Médical Partagé", lancé en 2004, qui n'a actuellement que 10 millions de dossiers activés pour 68 millions d'assurés.

Outre la conservation des informations médicales, cet espace a vocation à devenir l'interface privilégiée des Français dans leurs démarches santé avec une messagerie sécurisée, des informations sensibles et un agenda intégré pour planifier ses rendez-vous médicaux. À terme, la plateforme pourrait aussi intégrer des applications tierces comme Doctolib ou des services de télémédecine.

Ce nouveau service numérique va permettre à chacun de garder le contrôle sur ses données de santé, de stocker et partager en toute sécurité tous les documents et informations avec les professionnels de santé.

Au-delà du dossier médical, ce service donnera accès à une messagerie santé, puis à terme, à un agenda médical, ainsi qu'à un catalogue de services et d'applications de santé adaptés à chacun selon ses besoins pour faciliter son suivi médical au quotidien.

**Principaux avantages :** cela permettra à chaque patient de retrouver en un seul endroit, normalement sûr et facile d'accès, toutes ses informations de santé (traitements, résultats, vaccinations). Vous pourrez ajouter librement tout document utile à une prise en charge. Votre médecin traitant, votre pharmacien et tous les autres professionnels de santé qui le sont autorisés à le faire. Vous pouvez également renseigner votre profil médical avec des informations personnelles comme vos allergies, des antécédents familiaux ou encore votre tension, glycémie, etc.).

Une fois le dossier médical complété, cet historique de soins et de mesures peut être partagé avec les professionnels de santé de votre choix qui en ont besoin pour assurer un suivi efficace.

Par exemple lorsqu'un patient est pris en charge par un médecin qui n'est pas son médecin habituel, à l'occasion d'un déplacement ou en cas d'urgence, le dossier médical contenu est plus facilement accessible.

La messagerie santé est un **espace privé d'échanges de documents et de messages** concernant la santé avec les professionnels de santé, du médico-social et du social.

Intégrée à Mon espace santé, cette messagerie de santé permet aux professionnels de santé de contacter le patient et lui envoyer des informations dans le respect du secret médical et des documents administratifs avec des établissements de santé pour préparer son entrée ou sortie d'hospitalisation.

À partir de 2022, un agenda médical personnel ainsi que des applications et services référencés par les pouvoirs publics seront mis à disposition des utilisateurs pour encore mieux suivre leur santé et **permettre de regrouper tous vos rendez-vous médicaux**. Vous pourrez ainsi suivre l'historique de vos rendez-vous pour mieux organiser et ne pas oublier de planifier les prochains. Les rappels de dépistage ou de vaccination. À terme, celui-ci pourra être synchronisé avec les plateformes de prise de rendez-vous médicaux référencées au catalogue de Mon espace santé.

**Respect du secret médical et sécurité des données** Les documents présents dans « Mon espace santé » sont visibles par les professionnels de santé qui y sont autorisés par la loi (Assurance Maladie, ni les mutuelles, ni la médecine du travail n'ont accès à ces données. C'est le patient qui décide quels professionnels de santé peuvent avoir accès à ses documents. Il lui suffit de choisir sur le site Mon espace santé. Ces données sont hébergées en France.

#### Comment activer son espace personnel

En phase de test depuis six mois, Mon Espace Santé est **créé par défaut pour toutes les personnes, y compris les enfants, affiliées à l'Assurance maladie**. Contrairement au dossier médical partagé (qui nécessite une démarche), il n'est pas nécessaire de faire une démarche pour ouvrir son compte. Sans action de votre part, il sera créé automatiquement en avril prochain.

L'Assurance maladie va vous envoyer un code d'activation à usage unique par mail ou par courrier pour activer votre espace personnel sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr). Ce code est valable pendant 30 jours et permet d'activer le service ou de s'opposer à sa création. Il est possible d'activer son espace personnel en quelques clics depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Après ce délai de 6 semaines, si l'assuré ne s'y est pas opposé, l'espace personnel sera créé automatiquement. Chacun reste libre de s'opposer à la création de son espace personnel ou de changer d'avis et demander la désactivation de votre espace après l'avoir utilisé. Les données resteront alors archivées pendant dix ans.

Mais il est aussi possible d'activer votre compte dès aujourd'hui en vous connectant au site internet "Mon Espace Santé". Muni de votre carte Vitale, il faut alors suivre les indications reçues de code d'activation, le site va vérifier votre identité avant de vous en envoyer un par mail ou SMS.

Par ailleurs, *Le Monde* rapporte que 4.000 médiateurs ont été formés pour accompagner les personnes qui ne maîtrisent pas les outils informatiques sur l'ensemble du territoire.

#### Comment s'opposer à la création de son espace personnel

La création d'un espace personnel est automatique. Mais si vous estimez que vous avez de bonnes raisons de ne pas prendre le tournant de la dématérialisation de vos informations médicales, vous pouvez vous opposer.

Vous pouvez exprimer votre opposition sur le site "Mon Espace Santé" en sélectionnant l'option "Je m'oppose à la création de Mon espace santé" avant la fin du processus d'activation. Cette action donnera lieu à l'envoi d'un **code à activer dans un délai de six semaines**, sans quoi votre espace sera automatiquement créé.

### Passez bien par le site officiel

Attention : le lancement du dispositif est une invitation à **redoubler de vigilance**. Comme ce fut le cas à la fin du délai pour transférer vos droits à la formation sur votre compte CPF, il des idées aux escrocs. Il ne serait pas surprenant de voir se multiplier des **tentatives de phishing** avec des personnes se faisant passer pour de faux conseillers "Mon Espace Santé" pa des données personnelles ou de l'argent aux usagers les moins alertes.

Faites donc bien attention à toujours passer par le **site officiel** avant de renseigner des informations vous concernant.

## 9/ UN NOUVEL OUTIL CFTC HPE !



MENU ADHÉRENT ▾

**VOS RETOURS TERRAINS**

NOUS CONNAÎTRE ▾

INFOS PRATIQUES ▾

SALAIRES ET NAO ▾

EN

Le travail à distance rend beaucoup plus difficile la remontée d'informations vers les représentants du personnel. Sans vos retours terrains, il nous est impossible d'agir pour vous faciliter. C'est pourquoi nous vous proposons un nouvel outil pour nous faire part en toute confidentialité de vos témoignages, bons ou mauvais.

Par exemple pour signaler pour vous-même (ou pour un collègue en difficulté) une situation problématique : surcharge, pression anormale, objectifs, outils, formation, évolution, rémunération. Ou pour nous proposer une ou plusieurs idées, quel que soit le domaine.

Pour cela, rendez-vous sur <https://cftchpe.fr/vos-retours-terrains> !

### OUVERTS EN PERMANENCE

#### LE SITE INTERNET

<https://www.cftchpe.fr>

Pour consulter nos communications Immanquables et tous nos dossiers pratiques !  
Si fichiers protégés car non publics, le mot de passe est hpei

Les fichiers ultra protégés sont accessibles exclusivement aux adhérents CFTC HPE à jour de cotisation

<https://cftchpe.fr/dossiers-pratiques-2>

#### LE BLOG !

<https://cftchp.blogspot.com>

Pour échanger et obtenir des réponses à toutes vos questions d'actualité

**NAO 2022** Immanquable Bilan. Outil Percentile/Dossier pratique positionnement 2022

**Accord télétravail** Plus de 1000 avenants signés. Edenred

**HPE GPEC 2022** Début d'une négociation RCC/GPEC Out le 20 janvier

**Epargne Salariale FY22** Vous avez laissé passer la date ? Plan B

**HPE Next** Retour en phase 1. Après Oracle, le jugement Autonomy

**HPE Congés** Toutes les infos !

**HPE Politique voiture** Le problème des assurances. LeasePlan racheté par ALD

**Le coin du fisc** Simulateur d'impôt. Dates limites. Télétravail

Fiabilité  
Efficacité  
Qualité  
Service

Arrêtez  
de tourner en rond,



rejoignez nous !  
CFTC



## En 2022, j'adhère !

VOUS POSSEDEZ UNE  
ASSURANCE MAISON !



VOUS POSSEDEZ UNE  
ASSURANCE VOITURE !

VOUS POSSEDEZ UNE  
ASSURANCE SANTE !



**Avez-vous pensé à une assurance pour le travail ?**

**Adhérer à la CFTC, c'est bénéficier de  
10 services supplémentaires pour  
seulement 4 à 6 euros nets par mois**

**BIEN PLUS QU'UN SYNDICAT : CHOISISSEZ L'EQUIPE CFTC !**

Blog : [cftchp.blogspot.com](http://cftchp.blogspot.com) Intranet/extranet : [cftchpe.fr](http://cftchpe.fr)

Abonnements infos pratiques et adhésions : [cftchp@hpe.com](mailto:cftchp@hpe.com)

**Défiscalisez à 66% en investissant dans vos conditions de travail !**

D'où viennent notre dynamisme et notre valeur ajoutée ? De vous ! De vos informations, de votre soutien et de vos adhésions.

Pour maintenir cette intensité dans la qualité de l'information et la défense de vos droits et acquis sociaux, vous n'avez qu'une résolution simple à prendre : nous soutenir. Lire nos cc c'est mieux !

Avec votre adhésion, vous bénéficierez de nombreux services supplémentaires qui rendent au final dérisoire la cotisation payée (1 € net fiscal par semaine, même pas le prix d'un café



## Un syndicat fiable, le plus grand réseau social HPE, plein de services... : Je me renseigne sur l'adhésion

*Si vous recevez ce message directement de la boîte [cftchp@hpe.com](mailto:cftchp@hpe.com),  
c'est que vous vous êtes abonné volontairement aux communications de l'équipe CFTC HPE.*

*Nous ne pratiquons pas l'abonnement forcé par défaut :  
la CFTC HPE respecte les règles, l'éthique syndicale et vos boîtes mails !*

*Pour ne plus recevoir nos communications : c'est immédiat, il suffit de le signaler*

*Conformément à la loi en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et un droit à la portabilité relat  
à l'ensemble des données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données via cette adresse mail : [cftchp@hpe.com](mailto:cftchp@hpe.com)*

### 2 pièces jointes



image015.jpg  
123K



image016.jpg  
102K